

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Le 2 avril 2013

SÉANCE ORDINAIRE

Présents : Monsieur le maire Gervais Lévesque, Madame la conseillère Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers Sylvain Dubé, Jean Santerre, Nicholas Ouellet, Robert Bérubé et Daniel Jean.

090.04.13

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 avril 2013 soit accepté tel que présenté.

091.04.13

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2013

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2013 soit adopté tel que présenté.

092.04.13

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 MARS 2013

Il est proposé par M. Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mars 2013 soit accepté tel que présenté.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Le directeur général mentionne que toutes les résolutions ont été envoyées à qui de droit ainsi que les paiements aux fournisseurs.

093.04.13

ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES, DES FACTURES ADDITIONNELLES ET DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général soit autorisé à en faire le paiement.

INCOMPRESSIBLES FACTURES ADDITIONNELLES ET COMPTES À PAYER Réunion régulière – 2 avril 2013			
FOURNISSEURS	INCOMPRESSIBLES		MONTANTS
Élus	Allocations mars 2013		2 304.21 \$
Frédéric Lee	Salaires sem. du 24-02-2013 au 23-03-2013		2 556.64 \$
Employés municipaux	Salaires sem. du 24-02-2013 au 23-03-2013		13 944.54 \$
REER employeur	Salaires sem. du 24-02-2013 au 23-03-2013		763.48 \$
REER employés	Salaires sem. du 24-02-2013 au 23-03-2013		763.48 \$
	Total:		20 332.35 \$
FOURNISSEURS	INCOMPRESSIBLES	No. Chèque	MONTANTS
Petite Caisse	Postes & fournitures	5376	229.59 \$
Fed. Qué. Centres Loisirs	Colloque Roxanne	5372	135.00 \$
Fed. Qué. Centres Loisirs	Colloque Roxanne	5375	75.00 \$
Action chômage Kam.	Don	5333	25.00 \$
SAAQ	Immatriculation	Comptoir	1 819.84 \$
Laurence Frève	Cours patinage	5370	251.76 \$
Les Habitations St-Pacôme	Quote-Part	5371	270.81 \$
Transport en Vrac St-Denis	Pruchière	5373	24 003.21 \$

Station Plein Air	Quote-Part	5332	3 333.33 \$
Claude Paradis	Bottes	5377	150.00 \$
Biblio. Mathilde Massé	Achat de volumes	5374	1 500.00 \$
OMH Saint-Pacôme	1/2 Cotisation annuelle	5378	2 428.00 \$
SOCAN	Frais annuels	5379	40.24 \$
Régie inter-mun.en invend	Quote-Part	5331	7 147.55 \$
Transport P. Dionne	Contrat déneigement	5330	22 196.37 \$
Accès D			
Hydro-Québec	Lumières de rue	07009-37878	1 316.27 \$
Hydro-Québec	Garage	07009-71022	936.80 \$
Hydro-Québec	Réservoir D'Anjou	07009-21818	1 094.79 \$
Hydro-Québec	PP5	08509-27328	87.90 \$
Hydro-Québec	PP2	08509-22866	318.37 \$
Hydro-Québec	Bibliothèque	08509-26083	860.38 \$
Hydro-Québec	P3-P4	08509-18634	1 190.62 \$
Hydro-Québec	Étangs	08509-53567	1 926.35 \$
Hydro-Québec	PP3	08509-28251	87.90 \$
Bell	Chalet	08015-73484	132.73 \$
Bell	Télémetrie	08015-92483	83.57 \$
Bell	Télémetrie	08015-99276	83.57 \$
Bell	Internet	08509-49811	30.99 \$
Bell	Télémetrie	08015-43958	83.57 \$
Bell	Bureau	08015-22493	251.05 \$
Vidéotron	Tel. Bibliothèque	07009-74724	107.28 \$
CSST	Frais mensuels	07009-81066	634.78 \$
Revenu Canada	Remises fédérales	07009-68401	2 623.73 \$
Revenu Québec	Remises provinciales	07009-81066	5 841.83 \$
Cartes de crédit			
		Élus	
		Direction	
Total chèques, Accès D et cartes de crédit :			81 298.18 \$
TOTAL SALAIRES			20 332.35 \$
TOTAL DES INCOMPRESSIBLES MUNICIPALITÉ			81 298.18 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER - MUNICIPALITÉ			77 209.28 \$
GRAND TOTAL :			178 839.81 \$

Je soussigné, Frédérick Lee, directeur général, certifie qu'il y aura les fonds nécessaires pour payer les comptes inscrits sur la liste déposée au conseil du 2 avril 2013 et dont j'ai copie aux archives.

Frédérick Lee,
Directeur général

094.04.13

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-APTE INC.

ATTENDU QUE Trans-apte inc. a tenu son assemblée générale annuelle le 17 avril prochain et que conformément à leurs règlements généraux, trois représentants élus doivent être nommés pour siéger au conseil d'administration;

ATTENDU QUE le conseil de Trans-apte inc. a accepté les désignations des trois (3) représentants élus suivants à siéger à son conseil d'administration :
M. François Lagacé, maire de Sainte-Anne-de-La-Pocatière, M. Pierre Darveau, conseiller municipal de Ville de La Pocatière et M. Daniel Jean, conseiller municipal de la municipalité de Saint-Pacôme;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer la nomination de M. Daniel Jean pour siéger au conseil de Trans-apte inc.

095.04.13

DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2013

ATTENDU QUE la Fête nationale du Québec 2013 est organisée par la Municipalité de Saint-Pacôme en collaboration avec des organismes du milieu;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. Frédérick Lee, directeur général, à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécois et Québécoises pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2013 pour la Municipalité de Saint-Pacôme.

096.04.13

PROCLAMATION DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC LE 24 JUIN

ATTENDU QUE la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoises;

ATTENDU QUE la Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec;

ATTENDU QUE la population de la Municipalité de Saint-Pacôme souligne la Fête nationale chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;

ATTENDU QUE la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin, Fête nationale du Québec, et qu'elle invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

097.04.13

VACANCES DES EMPLOYÉS – ANNÉE 2013

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les dates de vacances de chacun des employés suivants, la Municipalité se réservant le droit de demander un déplacement de vacances en cas de nécessité :

Frédérick Lee :	26 mai au 1er juin 2013 7 au 13 juillet 2013 14 au 20 juillet 2013
Manon Lévesque :	12 au 18 mai 2013 4 au 10 août 2013 11 au 17 août 2013
Marijo Couturier Dubé :	14 au 20 juillet 2013 21 au 27 juillet 2013
Roxanne Carbonneau	18 au 24 août 2013 25 au 31 août 2013
Jean-Pierre Lévesque :	30 juin au 6 juillet 2013 7 au 13 juillet 2013 4 au 10 août 2013 11 au 17 août 2013
Richard Ruest :	16 au 22 juin 2012 21 au 27 juillet 2012 28 juillet au 3 août 2013 29 septembre au 5 octobre 2013
Claude Paradis :	12 au 18 mai 2013 11 au 17 août 2013 18 au 24 août 2013 20 au 26 octobre 2013

098.04.13

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL – ÉLECTION DE NOVEMBRE 2013

ATTENDU la tenue d'élection municipale le 3 novembre prochain;

ATTENDU QUE les rémunérations suggérées par le Directeur général des Élections représentent un salaire moindre que le salaire minimum établi au Québec;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que les salaires payés au personnel électoral lors des élections de 2009 soient majorés de 4% pour l'élection de novembre 2013, et ce, tel que présenté aux membres du conseil et qu'un tableau de ces rémunérations est joint au présent procès-verbal.

Il est à noter que M. Nicholas Ouellet quitte la séance pour des raisons personnelles.

099.04.13

DEMANDE D'EXCLUSION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC POUR LE PARC INDUSTRIEL

ATTENDU QUE le parc industriel de la Municipalité de Saint-Pacôme n'a plus de terrain disponible pour les futures entreprises;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu des demandes pour l'implantation de nouvelles entreprises dans le parc industriel;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la Municipalité de Saint-Pacôme à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment;

ATTENDU QUE l'absence d'impact de l'autorisation recherchée sur les activités agricoles pratiquées dans ce milieu et sur l'utilisation et les possibilités d'utilisation agricoles de la superficie visée et des lots avoisinants;

ATTENDU QUE le projet respecte le règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Pacôme;

ATTENDU QUE les propriétaires des terrains, Mme Normande Dechamplain et M. Alexandre Alexandre, sont disposés à les céder à d'éventuels acheteurs, dont les entreprises connexes à ces terrains;

ATTENDU QUE les entreprises actuellement installées ont besoin de plus de terrain afin de pouvoir augmenter leurs opérations et par le fait même, leur expansion;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme fasse une demande auprès de la Commission de protection du territoire et des autorités agricoles et des autres autorités concernées pour exclure de la zone agricole une partie du territoire lui permettant d'agrandir vers le Sud-Est son parc industriel, c'est-à-dire :

- a. Le terrain de M. Alexandre Alexandre : une parcelle de terrain situé à Saint-Pacôme, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quatre millions trois cent dix-huit mille huit cent soixante-deux (ptie 4 319 862) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Kamouraska, mesurant à la mesure métrique deux cent trente mètres (230 m) dans sa ligne Nord-Est et cent quatre-vingt-cinq mètres (185 m) dans la ligne Sud-Ouest par la largeur dudit lot dans ses lignes Sud-Est et Nord-Ouest, bornant au Nord-Ouest au parc industriel existant. Tel que le tout se trouve, circonstances et dépendances.
- b. Le terrain de Mme Normande Dechamplain : une parcelle de terrain situé à Saint-Pacôme, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quatre millions trois cent dix-huit mille huit cent soixante et un (ptie 4 319 861) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Kamouraska, mesurant à la mesure métrique deux cent quinze mètres (215 m) dans sa ligne Nord-Est et cent quatre-vingt-cinq mètres (185 m) dans sa ligne Sud-Ouest par la largeur dudit lot dans ses lignes Sud-Est et Nord-Ouest, bornant au Nord et Nord-Ouest au parc industriel existant. Tel que le tout se trouve, circonstances et dépendances.

QUE le directeur général, M. Frédérick Lee, et le maire, M. Gervais Lévesque, soient autorisés à signer tous les documents auprès de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec et autre organisme pour donner plein effet à la résolution.

100.04.13

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR UN ADOUCISSEUR D'EAU POUR L'ÉDIFICE MUNICIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'achat d'un lave-vaisselle pour le Centre municipal à partir des fonds fournis par IGA, Hydro-Québec et la brigade de la vaisselle;

ATTENDU QUE pour l'installation de ce type de lave-vaisselle, un adoucisseur d'eau est obligatoire;

ATTENDU QUE Plomberie Stéphane Martin nous transmet une soumission conforme aux exigences;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Plomberie Stéphane Martin au montant de mille huit cent soixante et un dollars (1 861,00 \$) plus les taxes pour l'achat et l'installation d'un adoucisseur d'eau pour le Centre municipal.

101.04.13

INSCRIPTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

ATTENDU la tenue du congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec les 12, 13 et 14 juin prochains;

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents de défrayer les frais d'inscription de M. Frédéric Lee, directeur général, au montant de quatre cent soixante dollars (460,00 \$) plus les taxes ainsi que les dépenses s'y rattachant pour qu'il assiste au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec les 12, 13 et 14 juin prochains au Centre des congrès de Québec.

102.04.13

DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME GUYLAINE LAVOIE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE Mme Guylaine Lavoie a reçu par leg la propriété sise au 22, rue Letelier le 11 mars 2013;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Guylaine Lavoie au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 22, rue Letelier.

CORRESPONDANCE

103.04.13

UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DU BAS-SAINT-LAURENT – ADHÉSION 2013-2014

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de renouveler notre adhésion à l'Unité régionale de Loisir et de Sport du Bas-Saint-Laurent pour l'année 2013-2014 au montant de cent-cinquante dollars (150,00 \$).

104.04.13

TRANSPORT PIERRE DIONNE – REFUS DE DONNER SUITE À NOTRE RÉOLUTION NUMÉRO 324.11.12

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire de ce conseil municipal tenue le 6 novembre 2012, une demande de réclamation au montant de cinq cent quatre-vingt-dix-huit dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (598,98 \$) a été adressée à Transport Pierre Dionne pour des bris causés à la propriété de Mme Doris Parent et M. Jean Santerre lors des opérations de déneigement à l'hiver 2010-2011;

ATTENDU QUE des correspondances écrites et verbales ont eu lieu entre le directeur

général de la Municipalité et les représentants de Transport Pierre Dionne à ce sujet et que tous sont demeurés sans résultats;

ATTENDU QUE Transport Pierre Dionne nous avise par écrit qu'aucune suite ne sera donnée à cette réclamation;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents de faire parvenir à Transport Pierre Dionne toutes les correspondances écrites ainsi que les photos concernant ce dossier.

105.04.13

PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2013

ATTENDU QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai sous la thématique, *Tu es formidable ! Le sais-tu ?* afin de reconnaître la valeur humaine de chacun et promouvoir la bonne estime de soi comme facteur de prévention et de protection en lien avec la bonne santé mentale;

ATTENDU QUE la thématique 2013 encourage les Québécois et Québécoises à réfléchir sur leur santé mentale et à dire à leur proche (conjoint, enfants, amis et collègues) qu'ils ont une valeur et qu'ils peuvent compter sur leur aide;

ATTENDU QUE les actions favorisant l'estime de soi relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée à tous les échelons de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

ATTENDU QUE réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine et encourage l'implication de tous les secteurs de la société québécoise;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- a) En invitant les citoyennes et les citoyens à s'appropriier les outils qui les sensibiliseront au rôle déterminant de la reconnaissance du potentiel pour soi et pour l'entourage proche comme éloigné;
- b) Nous trouvons très important que chaque municipalité du territoire effectue sa proclamation et nous l'achemine afin de se mobiliser et d'atteindre l'objectif de 75% de municipalités qui soutiennent notre organisation cette année;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents de proclamer la semaine du 6 au 12 mai 2013 **Semaine de la santé mentale** dans la Municipalité de Saint-Pacôme et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître ensemble que *tu es formidable, le sais-tu ?* est un moyen pour reconnaître le potentiel de son entourage.

106.04.13

ÉCOLE POLYVALENTE LA POCATIÈRE – GALA PLÉIADE

ATTENDU QUE l'École Polyvalente La Pocatière organise chaque année son Gala Pléiade;

ATTENDU QUE ce Gala est un moment privilégié pour souligner l'implication dans la vie sociale de l'école, l'effort soutenu et le succès de certains élèves de 1^{re} à 5^e secondaire;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder une commandite de soixante dollars (60,00 \$) à l'École Polyvalente La Pocatière afin que des récompenses soient remises aux élèves pour souligner leurs efforts soutenus et leur succès lors du Gala Pléiade.

107.04.13

PROJEKTION 16-35 – DEMANDE D'APPUI FINANCIER – GALA MÉRITE JEUNESSE 2013

ATTENDU QUE pour une onzième année, une quinzaine de jeunes de 16 à 35, ayant eu recours aux services et au soutien de Projektion 16-35 pour atteindre un objectif ou réaliser un projet qui leur tenait à cœur seront récompensés;

ATTENDU QUE c'est lors d'un souper gastronomique, gratuit pour les méritant(e)s et leur famille, que leur effort et leur détermination seront soulignés;

ATTENDU QUE l'organisation d'un tel événement n'est possible qu'avec la participation financière de collaborateurs;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents de participer à l'organisation du Gala Mérite jeunesse 2013 en participant financièrement pour un montant de vingt-cinq dollars (25,00 \$).

108.04.13

LES P'TITS GOBE-LAIT – CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2013

ATTENDU QUE le groupe d'entraide à l'allaitement maternel « Les P'tits Gobe-Lait » informe et soutien les parents qui ont choisi l'allaitement maternel comme mode d'alimentation pour leur nouveau-né depuis près de 15 ans;

ATTENDU QUE le financement reçu du CSSSK est insuffisant pour le maintien de leurs activités et services qui sont totalement gratuits pour la clientèle;

ATTENDU QUE leur mission est de s'assurer de donner toutes les chances possibles au nouveau-né pour qu'il ait un meilleur départ dans la vie;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder un don de vingt-cinq dollars (25,00 \$) au groupe d'entraide d'allaitement maternel « Les P'tits Gobe-Lait ».

109.04.13

LES CHEVALIERS DE COLOMB – DÉJEUNER CABANE À SUCRE

ATTENDU QUE les Chevaliers de Colomb de Saint-Pacôme/Saint-Gabriel, conseil 10086, organisent des parties de sucre mobile dans les résidences pour personnes âgées et à mobilité réduite;

ATTENDU QUE les Chevaliers de Colomb de Saint-Pacôme/Saint-Gabriel sollicitent notre contribution financière pour faire de cette activité une réussite;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder une commandite de cinquante dollars (50,00 \$) aux Chevaliers de Colomb de Saint-Pacôme/Saint-Gabriel pour contribuer à l'organisation d'une partie de sucre pour les résidents du Centre D'Anjou, de la Croisée des Chemins, de la Résidence du Moulin, de la Maison Alexandre et de la Résidence du Lys d'argent.

VARIA

110.04.13

DÉNEIGEMENT DE LA PASSERELLE SUR LE PONT DE LA PRUCHIÈRE

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général, M. Frédérick Lee, à effectuer le paiement à M. Gaétan Roussel au montant de trois cent cinquante dollars (350,00 \$) pour le déneigement de la passerelle du pont de la Pruchière pour l'hiver 2012-2013.

PÉRIODE DE QUESTIONS

111.04.13

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 21h12.

Gervais Lévesque
Maire

Frédérick Lee
Directeur général

